



VILLE DU PRADET
www.le-pradet.fr

CHARTRE DE BIENTRAITANCE

RÉSIDENCE AUTONOMIE « RAI DE SOULÉOU »

PARTAGE – SOLIDARITÉ- RESPECT- LIBERTÉ

Un engagement pour tous

- 1- Observer, identifier et répondre aux besoins de bien être propre à chaque résident.
- 2- Adopter en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement.
- 3- Maintenir le lien humain pour combattre la solitude et s'adapter à l'histoire de vie de chacun.
- 4- Respecter le confort, la tranquillité et veiller à la sécurité des résidents.
- 5- Rechercher constamment l'amélioration des prestations d'accueil, d'hôtellerie, de restauration, d'hygiène, de transport et de loisir.
- 6- Garantir au résident d'être coauteur de son projet en prenant en compte sa liberté de choix et de décision, dans la tolérance et le respect des idées et croyances de chacun.
- 7- Mettre tout en œuvre pour respecter l'intégrité, la dignité et l'intimité de l'utilisateur.
- 8- Partager des informations dans le respect de la confidentialité et de la discrétion.
- 9- Respecter les règles de politesse et de bon sens entre professionnel et résidents par réciprocité.
- 10- Garantir au résident une réponse aux doléances.
- 11- Accompagner le résident en perte d'autonomie vers le mieux-être.

Votre sourire est notre rayon de soleil